

Quatre cent quarante-huitième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue le 27 mai 2020, **exceptionnellement par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part :**

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin

La rencontre se tient à huis clos, aucun citoyen n'est présent à cette séance.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2020-05-10888 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2020-05-10889 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-05-10890 **COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 MAI 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 13 mai 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 13 mai 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – JUIN, JUILLET ET AOÛT 2020

Le calendrier des rencontres pour les mois de juin, juillet et août 2020 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2020-05-10891

MRC VAUDREUIL SOULANGES – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 6 mai 2020 de la MRC Vaudreuil Soulanges concernant un appui pour le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Vaudreuil Soulanges qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Assistance aux MRC et aux territoires équivalents du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a octroyé un contrat à la firme KPMG pour offrir un soutien professionnel aux MRC pour l'analyse des dossiers sans les consulter alors que cette compétence leur a été accordée;

CONSIDÉRANT que la firme KPMG ne connaît pas les réalités et les particularités entrepreneuriales de chaque région;

CONSIDÉRANT que ce mandat aurait pu être donné à des firmes locales encourageant ainsi l'économie locale à chaque région;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Jamie Nicholls et résolu :

- de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation de débloquer les fonds nécessaires pour l'embauche de personnes en matière de développement économique tel que prévu au budget provincial plutôt que de donner des contrats à des firmes externes;
- de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation de remettre une copie de l'entente signée avec la firme KPMG aux MRC qui en font la demande;
- de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de

Soulanges, madame Marilyn Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et pour demande d'appui à la Table de concertation régionale de la Montérégie et aux MRC du Québec.

Adoptée.

2020-05-10892

DEMANDE D'APPUI POUR LE RACCORDEMENT TRIPHASÉ DE LA FERME S. ROY

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources considère l'industrie agroalimentaire comme l'un des secteurs économiques principaux de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère important de soutenir la Ferme S. Roy pour contribuer au développement économique des zones rurales des Sources et que l'entreprise représente l'un de nos plus gros producteurs agroalimentaires;

CONSIDÉRANT que grâce au raccordement au courant triphasé, l'entreprise pourra s'agrandir, se diversifier pour la transformation de produits et investir dans des projets technologiques, ainsi elle pourra contribuer davantage à l'approvisionnement local de la région et à son essor économique, entre autres, le projet de conversion énergétique de ses installations employant la biomasse locale en remplacement du propane pour le séchage du grain et le chauffage d'unités animales permet de contribuer à la croissance des énergies vertes et renouvelables, ainsi que l'autosuffisance locale en énergie;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé 15,2 millions de dollars dans son budget 2020-2021 pour assurer le financement des projets d'extension du réseau triphasé en milieu agricole;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite faciliter l'accès à ce fonds en appuyant l'entreprise dans sa démarche pour comprendre le processus administratif pour y accéder.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources adresse une lettre d'appui à la Ferme S. Roy l'appuyant dans sa démarche de raccordement triphasé qui lui permettra de réaliser ses nombreux projets.

Adoptée.

2020-05-10893

APPUI CCES – PROJET «PROGRAMME DE CERTIFICATION EN LEADERSHIP ET HABILITÉS DE DIRECTION ADAPTÉ À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) met en place, en partenariat avec l'Institut du leadership, un programme de formation pour ses membres;

CONSIDÉRANT que ce projet sera entièrement financé par le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME-COVID-19) afin de soutenir les entreprises de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra aux gestionnaires et cadres de devenir des leaders efficaces aptes à mobiliser leur équipe, plus particulièrement en temps de crise et de changement, à régler des conflits, à affronter le changement avec compétence et à relever les défis auxquels leur propre organisation sont confrontées;

CONSIDÉRANT que la CCES a déposé le projet à la Commission des partenaires du marché du travail à titre de promoteur collectif;

CONSIDÉRANT que la CCES demande un appui des acteurs du développement économique du territoire de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources appuie la démarche de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources auprès de la Commission des partenaires du marché du travail.

Adoptée.

2020-05-10894

MRC BROME-MISSISQUOI – ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUTE VITESSE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 21 avril 2020 de la MRC Brome-Missisquoi concernant l'accélération du déploiement de l'Internet haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC Brome-Missisquoi qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT l'importance du déploiement de l'Internet haute vitesse pour tous les citoyens et entreprises dans les régions du Québec, dont la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire actuelle démontre la nécessité de moyens de communication rapides et performants, dont l'Internet haute vitesse, pour toutes les régions;

CONSIDÉRANT les délais administratifs considérables pour l'émission des permis requis afin de procéder au déploiement de la fibre optique dans les 28 000 poteaux de bois, dont 21 000 appartenant à Bell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie Beauregard, appuyé par Pierre Janecek et résolu :

De demander aux deux paliers de gouvernement de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer l'accès à l'Internet haute vitesse à tous les citoyens et entreprises, et afin de réduire les délais d'émission des permis pour le déploiement de la fibre optique, notamment;

De transmettre cette résolution aux deux députées de Brome-Missisquoi, ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM;

De transmettre cette résolution aux municipalités locales de la MRC et à toutes les MRC du Québec pour appui.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

2020-05-10895

DEMANDE AU PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER ET D'UNE DOUCHE ADAPTÉE AU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) le 1^{er} janvier 2006 ;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence sur tout parc régional situé sur son territoire en vertu des articles 112 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente générale pour l'exploitation du Parc régional du Mont-Ham avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec offre un programme d'accessibilité des établissements touristiques ayant pour objectif d'aider financièrement les établissements d'hébergement, les attraits touristiques, certains services et les lieux d'accueil et d'information dans la transformation ou l'amélioration de leurs infrastructures, et ce, afin de les rendre accessibles aux personnes ayant une incapacité ;

CONSIDÉRANT le désir d'obtenir la cote d'accessibilité Kéroul reconnue par Tourisme Québec et que pour ce faire le Parc régional du Mont-Ham doit offrir une douche adaptée et aménager le sentier Waban-Aki ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, la Corporation de développement du Mont-Ham et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki inc. souhaitent aménager le sentier Waban-Aki et rendre les installations sanitaires du Parc régional du Mont-Ham accessibles ;

CONSIDÉRANT que le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki inc. a reçu une subvention de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'accessibilité des établissements touristiques ;

CONSIDÉRANT que pour effectuer l'aménagement du sentier Waban-Aki et de la douche adaptée, une contribution de 18 100 \$ de la part de la MRC des Sources est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise le déboursement d'un montant d'au-plus de 18 100 \$ au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki inc. pour effectuer l'aménagement du sentier Waban-Aki et d'une douche adaptée afin d'obtenir la cote d'accessibilité Kéroul reconnue par Tourisme Québec ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est et soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée.

RÉOUVERTURE PARC RÉGIONAL MONT-HAM

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les membres du conseil que le Parc régional du Mont-Ham a officiellement ouvert, pour la portion des sentiers, le samedi 16 mai. Près de 1 000 personnes ont fréquenté le Parc durant la première fin de semaine et près de 1 200 personnes durant la deuxième fin de semaine. En tout, se sont près de 3 000 visiteurs depuis la réouverture, mais un achalandage tout à fait gérable. En général les gens respectent les consignes alors peu d'interventions de notre personnel dans la montagne. Le sens unique dans le chalet d'accueil demande une plus grande surveillance. Pour les toilettes, c'était une famille/personne à la fois et la désinfection se faisait très souvent.

Les directives d'opération sont que les employés se concentrent sur l'accueil et le respect des consignes de distanciation durant les périodes d'achalandage des randonneurs. Les travaux sur les sentiers se réalisent donc lors des périodes plus tranquilles. Les employés étaient prêts et le plan de relance et le protocole rédigé conjointement par la MRC et la corporation du Mont-Ham a été un succès.

Le paiement se fait de façon électronique via le système de réservation du Mont-Ham. Un kiosque d'accueil extérieur a été aménagé pour les billets en ligne.

ROUTE VERTE

RÉOUVERTURE DE LA ROUTE VERTE

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que l'ouverture officielle de la Route verte avait été annoncée pour le 16 mai. La piste cyclable a été très populaire durant les deux dernières fins de semaine et bien que le personnel n'ait pas fait le décompte des visiteurs, les stationnements étaient remplis durant toutes les fins de semaine.

LOISIRS

SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE)

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus qu'en ce qui concerne le service d'animation estivale et les camps de jour, la MRC a reçu les directives de la CNESST pour la reprise des camps de jour, et l'autorisation d'ouverture des camps de jour, qui pourront débuter le 22 juin.

Étant donné que les mesures de prévention réduisent le nombre de jeunes pouvant être admis dans les lieux des SAE, et augmentent aussi les besoins en ressources humaines, une rencontre va devoir être faite avec les responsables des SAE des diverses municipalités pour voir quelles sont les contraintes de chacun par rapport à ces directives. Des solutions communes peuvent être trouvées, comme des achats groupés, le partage de ressources humaines, la séparation des groupes d'âges dans certaines municipalités et pas d'autres, etc.

Suite à l'envoi des directives de la CNESST, la Municipalité de St-Georges-de-Windsor a contacté la MRC pour informer de la décision de ne pas ouvrir son camp de jour cet été, en raison du nombre restreint (max. 20) de jeunes que leur chalet des loisirs peut accueillir en fonction des restrictions. Il faudrait voir si cette décision est irrévocable ou si, advenant de l'aide et des ajustements, il pourrait y avoir un SAE avec moins de jeunes.

Pour le moment, les camps des autres municipalités prévoient être ouverts, mais il y a beaucoup à faire pour adapter les lieux, mettre en place des directives, embaucher davantage de personnel, etc. Une suggestion est émise à l'effet de faire appel au service d'accompagnement des entreprises de Synergie Estrie pour assurer la sécurité de tous et maintenir les SAE 2020, essentiels à la reprise des activités économiques.

La formation de secourisme est, pour le moment, maintenue au 10 juin, mais des informations sont attendues de la part du CSLE. Il est possible qu'elle doive être repoussée, faite en version virtuelle, ou avec d'autres adaptations.

TOURISME ET CULTURE

TOURISME

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, MISE À JOUR

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que la MRC a participé à l'élaboration de mesures de prévention pour l'ouverture des bureaux d'accueil touristiques, une initiative de Tourisme Cantons-de-l'Est. Cette initiative reste à être approuvée par la CNESST.

Deux étudiants sont disponibles pour travailler au bureau d'accueil cet été : il s'agit de Florence Bélisle, qui a travaillé avec nous lors des saisons 2018 et 2019, et Marc-Antoine Lapointe, qui était présent l'été dernier également. Nous avons reçu la réponse à la demande de subvention Emplois d'été Canada pour 2 postes de 8 semaines, pour une subvention totale de 8 422 \$.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2020-05-10896**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES ENTENTES AVEC LES MUNICIPALITÉS POUR LA GESTION DU FONDS RÉGION ET RURALITÉS – FONDS LOCAUX**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources et ses municipalités locales ont conclu en 2016 des ententes relatives à la gestion des enveloppes locales du Fonds de développement des territoires et que ces ententes prenaient fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT la signature, le 31 mars 2020, de l'Entente relative au Fonds régions et ruralités (FRR), volet 2- Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, survenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC des Sources, entente prenant le relais de l'entente du FDT;

CONSIDÉRANT qu'appuyée par les orientations de sa Stratégie de développement, la MRC des Sources souhaite prioriser l'autonomie locale en ce qui a trait au développement;

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de modifier certaines dispositions des ententes avec les municipalités en matière de développement local;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources prévoit une révision de sa Politique de soutien aux entreprises et de sa Politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie au cours de l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que suite à cette révision des politiques, une nouvelle entente sera présentée aux municipalités pour signature pour les années 2021 à 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources présente un avenant aux ententes avec chacune des municipalités relatives à la gestion du fonds local afin de prolonger les modalités de ces ententes pour l'année 2020-2021;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un avenant aux protocoles d'entente définissant les modalités de gestion et de reddition de comptes qui s'y rattachent.

Adoptée.

2020-05-10897**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL****PROJET : Jardin communautaire pédagogique de Saint-Adrien****PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Adrien****(Projet FRR-2020-3)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-3 Jardin communautaire pédagogique de Saint-Adrien*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien, répond aux finalités et aux objectifs *Soutenir les entreprises favorisant la production locale et la consommation de proximité, Favoriser la réussite éducative en agissant tôt et tout au long du parcours scolaire, et Valoriser les actions du développement durable* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs spécifiques de la Stratégie jeunesse des Sources en répondant aux objectifs *Valoriser et adapter l'offre de parcours scolaires et les méthodes alternatives d'apprentissage et Développer les compétences alimentaires et culinaires des jeunes et des parents* ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs spécifiques Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources en répondant aux objectifs *Consolider une offre d'activités pour améliorer les compétences culinaires des personnes* et *Améliorer la capacité du territoire à gérer la nourriture disponible* ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Adrien de 2 000 \$ pour un projet totalisant 6 996 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-3 Jardin communautaire pédagogique de Saint-Adrien*, présenté par la Municipalité de Saint-Adrien pour un montant maximum de 2 000 \$, correspondant à 29 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Saint-Adrien;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2020-05-10898

PROGRAMME FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET DE PRODUCTION VIDÉO

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui provenant du Fonds Écoleader le 5 mai 2020, concernant un projet de production vidéo pour souligner des entreprises inspirantes de l'Estrie qui ont intégré des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est l'hôte de l'agent du Fonds Écoleader pour la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du Fonds Écoleader est de rejoindre 20 % des entreprises au Québec ce qui revient à rejoindre 480 entreprises par année pour la région de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte d'appuyer le projet de production vidéo de l'agent du Fonds Écoleader – Estrie afin d'inspirer les entreprises à passer à l'action pour intégrer des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

2020-05-10899

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS SUPRARÉGIONAL

PROJET : PROJET DE MOBILISATION POUR ATTÉNUER L'ISOLEMENT SOCIAL DES AÎNÉS

PROMOTEUR : P'tit bonheur de Saint-Camille

(Projet FRR-2020-BB)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 et l'isolement accru que cette situation impose aux aînés vivant en résidence ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les entreprises locales, ainsi que les artistes professionnels et les entreprises culturelles ;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-BB Projet de mobilisation pour atténuer l'isolement social des aînés*, présenté par le P'tit Bonheur de Saint-Camille, répond aux objectifs « Intégrer la culture et les activités culturelles comme des contributeurs essentiels à la qualité de vie », « Développer différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population », et « Soutenir les entreprises favorisant la production locale et la consommation de proximité » cités dans l'Agenda 21 des Sources ;

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution financière de 2 000 \$ pour un projet totalisant 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources finance le *FRR-2020-BB Projet de mobilisation pour atténuer l'isolement social des aînés* pour un montant maximum de 2 000 \$, correspondant à 4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds suprarégional.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (1 000 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (1 000 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2020-05-10900

OCTROI DE MANDAT – STRATÉGIE ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – CAKE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT qu'assurer la vitalité du territoire fait partie intégrante des mandats confiées à la MRC des Sources en développement territorial et en développement économique;

CONSIDÉRANT que la stratégie globale d'attractivité territoriale de la MRC des Sources a pour premier objectif d'assurer la vitalité de la région des Sources;

CONSIDÉRANT que l'attractivité du territoire est un objectif priorisé dans l'Agenda 21 de la MRC des Sources pour les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la stratégie globale d'attractivité territoriale fait partie des priorités annuelles 2020-2021 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à un appel de proposition en avril 2020 pour obtenir l'appui d'une firme de communication marketing pour l'élaboration de son positionnement territorial;

CONSIDÉRANT que l'agence CAKE communication a déposé une proposition de service qui répond adéquatement aux exigences mentionnées dans l'appel à propositions d'avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à l'octroi de mandat à l'agence CAKE communication pour un montant de 12 500 \$ permettant un appui dans l'élaboration du positionnement territorial de la MRC des Sources;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est et soit autorisé à signer tout document relatif à ce mandat.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Aucun sujet.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

FIN DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 258-2020 ZONE D'INSTABILITÉ DU SOL

Le directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que la consultation publique écrite pour le projet de règlement 258-2020 a pris fin le 22 mai dernier tel que spécifié dans l'avis public publié le 22 avril 2020 et qu'aucun commentaire écrit n'a été transmis à la MRC. La procédure d'adoption du règlement suivra son cours suite à la réception de l'avis gouvernemental au projet de règlement. M. LeBel rappelle que cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-008 dans le cadre de l'urgence sanitaire due à la Covid-19.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

2020-05-10901

APPUI AUX MUNICIPALITÉS DE HAM-SUD ET DE SAINT-ADRIEN POUR LE DÉPÔT AU PPA-ES : DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES DE LA ROUTE 257

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien ont procédé à la confection des plans et devis en vue de la reconstruction de la route 257;

CONSIDÉRANT que l'étape suivante du projet est le déplacement des utilités publiques;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés pour cette étape sont de 520 000 \$ pour la Municipalité de Ham-Sud et de 85 115 \$ pour la Municipalité de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien demandent toutes les deux une subvention au PPA-ES pour un financement total de 100 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que les municipalités prévoient un délai d'au plus trois ans avant que le déplacement soit effectué;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien ont toutes les deux demandées leur appui à la MRC des Sources dans le cadre du dépôt de leur demande au PPA-ES;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de la route 257 pour le développement des deux municipalités et du pôle récréotouristique régional qu'est le Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT l'importante hausse d'achalandage de cette seule voie d'accès aux installations du Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT que cette portion de la route 257 fait partie intégrante de la Route des Sommets qui met en valeur les paysages et les sommets de la région des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que le mauvais état récurrent de la route 257, notamment durant les périodes printanières et automnales, est souvent un commentaire négatif reçu par les visiteurs et fait en sorte que le Parc régional du Mont-Ham se prive de clientèles importantes qui rebroussement chemin ou évitent tout simplement la route;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller Jean Roy

QUE la MRC des Sources appuie sans réserve les Municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien dans le cadre de leur demande au PPA-ES.

Adoptée.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet.

PRÉSENCE

À ce moment-ci, le conseiller M. René Perreault se joint à la rencontre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 7 juillet.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2020-05-10902

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 avril 2020 soit
et est approuvé.

Adoptée.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

2020-05-10903

**PGMR – RAPPORT DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2019**

CONSIDÉRANT qu'il s'avère essentiel de faire un suivi des actions mises en œuvre sur le territoire de la MRC des Sources en lien avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et ainsi permettre de vérifier l'atteinte des cibles;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC des Sources à déposer un rapport de suivi de la mise en œuvre de son PGMR au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à chaque année d'exécution;

CONSIDÉRANT que le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR est effectué selon le nouveau PGMR en vigueur depuis le 2 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources adopte le rapport de mise en œuvre 2019 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Adoptée.

EAU

Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

MRC FINANCES**2020-05-10904****MRC DES SOURCES****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 avril 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil des ajustements apportés dans les dépenses et revenus.

2020-05-10905**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AVRIL AU 30 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} avril 2020 au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 202000282 à 202000370 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 834 833,43 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES**2020-05-10906****EMBAUCHE MADAME AURÉLIE SCHMIDT – GÉOMATICIENNE CONTRACTUELLE PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMH)**

CONSIDÉRANT que dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines, ainsi que de cohérence entre les planifications régionales, les MRC de l'Estrie (Val-Saint-François, Haut-Saint-François, Coaticook, Granit, Memphrémagog) et la Ville de Sherbrooke se sont prévalués du 2^e alinéa de l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, c. C-6.2) pour réaliser les étapes conjointes du guide du plan régional des milieux humides et hydriques élaboré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu que la MRC des Sources serait le gestionnaire de l'entente et que cette dernière utiliserait les sommes remises conformément à l'entente conclue;

CONSIDÉRANT que la géomaticienne contractuelle sera à l'embauche par l'octroi d'un contrat de travail à durée déterminée pour une période de 52 semaines, soit jusqu'au 28 mai 2021 et qu'à compter du 1^{er} juin 2020, jusqu'à la fin du contrat en vigueur, à raison de 20 heures de travail par semaine.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, pour le compte du comité régional des PRMHH, à procéder à l'embauche de Madame Aurélie Schmidt, à titre de géomaticienne contractuelle pour le projet de PRMHH pour une durée de 52 semaines à compter du 1^{er} juin 2020 à raison de 20 heures de travail par semaine;

QUE les sommes nécessaires à cette embauche soient prises dans le budget distinct de l'entente intermunicipale pour la gestion du PRMHH.

Adoptée.

2020-05-10907

EMBAUCHE MADAME LAURIE PLOURDE – STAGIAIRE EN COMMUNICATION

CONSIDÉRANT que les écomatériaux font partie des filières émergentes priorités par la stratégie de diversification économique de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a organisé les quatre dernières éditions du Rendez-vous des écomatériaux;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a déjà donné son appui à l'organisation d'une 5^e édition du Rendez-vous des écomatériaux mentionné dans la résolution 2020-03-10839;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires à cette embauche sont prises dans le budget du Rendez-vous des écomatériaux, composé en grande partie de contributions partenariales externes à la MRC;

CONSIDÉRANT que la stagiaire en communication travaillera principalement sur l'organisation du Rendez-vous des écomatériaux pour une période visée de 15 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la MRC des Sources procède à l'embauche de Madame Laurie Plourde à titre de stagiaire en communication pour une période de 15 semaines à partir du 4 mai 2020.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2020-05-10908

RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE - RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2020

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement 2020 du bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale »;

CONSIDÉRANT que ce bulletin comporte plusieurs nouvelles directement liées aux dossiers traités par la MRC et aux divers mandats de ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC renouvelle son abonnement pour 2020 du bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale », au montant de 661,11 \$, taxes incluses.

Adoptée.

2020-05-10909

DEMANDE DE SUBVENTION DU SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 22 avril dernier dans laquelle M. Mario Morand, président du Symposium des arts de Danville, adressait à la MRC une demande de soutien financier advenant la réception d'une autorisation positive à la réalisation du Symposium, ainsi qu'un soutien financier advenant le report de leur activité en 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC avait répondu qu'elle ne disposait d'aucuns fonds ou de programmes visant à soutenir les déficits de fonctionnement ou manques à gagner dans les campagnes de financement des événements touristiques et/ou culturels;

CONSIDÉRANT que nous avons invité le président du Symposium à entrer en contact avec la Ville de Danville afin de regarder avec elle les pistes de solutions possibles à leur niveau;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée à faire les représentations nécessaires auprès du ministère du Tourisme du Québec, ainsi qu'à Patrimoine Canada afin que des mesures transitoires soient disponibles pour le Symposium;

CONSIDÉRANT que le 28 avril dernier, la MRC recevait une deuxième lettre de Mario Morand demandant un support symbolique de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources informe le président du Symposium des arts de Danville qu'il est impossible de répondre positivement à leur demande de support financier même symbolique.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON

Aucun sujet.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2020-05-10910

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier